

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS partent des 1er et 16 de chaque mois et se paient d'avance.
LES DÉPARTEMENTS LIMITOPHES
Trois mois... 5 fr.
Six mois... 9 fr.
Un an... 16 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.
Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance.
Annonces... 25 c la ligne
Réclames... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3
M.M. Laffite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'Été.

Tableau 2.	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte
Cahors. — Départ.	5h10	12h25	5h40	Monsempron-Libos. — Départ.	8h41	5h49	PARIS..... — Départ.	7h45	9h40	Monsempron-Libos. — Arrivée.	7h30	9h30	5h25	7h50					
Mercuès.....	5 28	12 47	5 55	AGEN..... — Arrivée.	9 59	6 44	BORDEAUX..... —	10 30	10 30	Fumel.....	7 37	9 37	5 37	8 15					
Parnac.....	5 43	1 7	6 7	Monsempron-Libos. — Départ.	7h49	3h 3	PÉRIGUEUX..... —	6 50	1 45	Soturac Touzac.....	7 50	9 49	5 53	8 23					
Luzach.....	5 53	1 20	6 16	PÉRIGUEUX... — Arrivée.	40 58	5 46	Monsempron-Libos. — Arrivée.	8 36	5 46	Duravel.....	8 2	9 57	6 7	8 24					
Castelfranc.....	6 10	1 43	6 37	BORDEAUX..... —	3 28	40 18	AGEN..... — Départ.	5h50	2h	Fuy-l'Évêque....	8 11	10 6	6 20	8 35					
Puy-l'Évêque.....	6 24	2 1	6 49	RODEZ..... —	9 34	10 18	Monsempron-Libos. — Arrivée.	7 15	3	Cas'el'franc.....	8 30	10 20	6 43	8 51					
Duravel.....	6 36	2 14	6 58	AURILLAC..... —	9 42	10 18	PARIS..... — Arrivée.	12 39	4 39	Luzach.....	8 44	10 32	7 2	9 5					
Soturac Touzac.....	6 47	2 27	7 7	VIERZON..... —	7 15	12 42				Parnac.....	8 55	10 41	7 18	9 16					
Fumel.....	7 1	2 44	7 19	PARIS..... — Arrivée.	12 39	4 39				Mercuès.....	9 7	10 52	7 35	9 2					
Monsempron-Libos. — Arrivée.	7 7	2 51	7 26							Cahors..... — Arrivée.	9 25	11 8	7 54	9 46					

Cahors, le 30 Septembre 1873

Le prince Napoléon vient d'accepter l'alliance qui lui a été offerte par l'Avenir national (ancien Corsaire), qui a été l'initiateur de la fameuse candidature Barodet, et qui est à Paris le principal organe du parti démagogique, radical, — communal.

Ce fait est considéré comme très-heureux par les adhérents à la Monarchie traditionnelle, se présentant au pays avec le drapeau tricolore, qui est le signe public des principes égalitaires de 1789.

L'impératrice Eugénie, si digne dans l'exil où la République l'a envoyée; le prince Impérial, innocent et victime des catastrophes les plus imprévues; M. Rouher, qui a été un grand ministre et qui reste l'un des esprits politiques et l'un des économistes les plus illustres, sont étrangers, absolument étrangers à cette résolution du prince Napoléon. Ce serait les calomnier que de supposer, un seul moment, que jamais ils pourraient tendre la main aux hommes du 4. Septembre et de la Commune.

L'acte si grave du prince Napoléon n'est donc autre chose qu'une scission dans le parti bonapartiste. En face du fils et de l'héritier de Napoléon III représentant l'Empire conservateur, le prince Napoléon vient de poser sa candidature à l'Empire démagogique, — radical, — communal.

Une telle audace, avec le passé d'un tel homme, trace des devoirs nouveaux aux conservateurs bonapartistes. La conscience se souleve et l'honneur s'indigne, quand on se souvient que le principal auteur de la chute de Napoléon III est précisément ce même prince Napoléon, qui n'avait cessé de pousser l'Empereur à créer à nos portes l'unité Italienne et l'unité Allemande, et qui s'entourait d'une cour d'athées, de corrompus et de démagogues.

L'union conservatrice du 24 mai, l'unique moyen de salut contre le désordre et la ruine, doit se trouver aujourd'hui fortifiée, agrandie, cimentée.

Un cri de réprobation et de mépris s'élève dans toute la presse contre l'ambition du prince Napoléon.

Le Pays, vigoureux partisan du fils de Napoléon III, publie un article qui résume les pièces de cet étrange complot :

Il se passe en ce moment un fait de la plus haute gravité. Un écrivain qui ne manque ni de talent, ni d'habileté, M. Edouard Portalis, rédacteur en chef de

Avenir national, organe de la république radicale, opérait depuis trois jours une manœuvre singulière, que nous suivions curieusement, mais sans avoir aucunement l'intention de nous y mêler d'une façon quelconque.

Il s'agissait d'une alliance, intime entre les républicains et les impérialistes.

M. Portalis ayant constaté le silence profond et significatif des journaux impérialistes, a fait un coup de maître en groupant tous ses arguments dans une lettre qu'il adresse au prince Napoléon.

La lettre est précédée d'un préambule qui n'est autre chose que l'apologie du prince Napoléon, et qui tend tout simplement à le créer et l'installer chef du parti impérialiste, en dehors de l'Impératrice, en dehors du Prince impérial, en dehors de M. Rouher, en dehors enfin de tout ce qui possède une délégation et une autorité dans le parti.

Un grand danger menace le parti de l'Empire, et ce danger porte un nom qui fait pâlir les plus braves, il s'appelle : la trahison !

Nous n'avons rien à reprocher à M. Portalis. Il n'appartient pas à notre parti politique, et il a le droit de faire ce que bon lui semble dans l'intérêt de ses idées.

Mais le Prince Napoléon nous appartient; il est à nous, et nous avons le devoir d'examiner sa conduite, ses paroles, et d'aller même jusqu'à sonder ses vues les plus secrètes et les moins avouées.

Or, le prince Napoléon a répondu; le prince Napoléon a accepté l'alliance; le prince Napoléon a tenté d'engager le parti tout entier à sa suite !

Et croyez-vous, par hasard, qu'il a demandé conseil à l'Impératrice, au Prince impérial, qui d'ici quelques mois sera majeur et dont la haute intelligence s'impose à tous ceux qui l'entourent ! Croyez-vous qu'il ait réuni les députés impérialistes; convoqué les écrivains qui depuis trois ans jouent leur vie leur fortune et leur liberté pour la dynastie ? Croyez-vous qu'ils soit allé trouver M. Rouher, le mandataire en France de notre famille souveraine ?

Non, à six heures cette lettre était remise au prince et à sept heures un aide de camp apportait la réponse suivante :

« Paris, 26 septembre 1873.
» Messieurs,
» La franchise, l'imprévu de votre démarche me forcent à une réponse brève; elle m'est dictée par les opinions de toute ma vie.

» En face de la gravité, de la publicité de votre lettre, je ne dois pas garder le silence.
» Le devoir de tout citoyen à l'heure grave où nous sommes est de ne pas sortir de la cité en péril comme les neutres de l'antiquité. Non, je ne suis pas neutre et je ne désertai pas la lutte.
» Je ne puis parler qu'en mon nom; mais comment croire que ceux dont les coeurs vibrent au nom de Napoléon me désapprouvent !

» L'alliance de la démocratie populaire et des Napoléon a été le but que j'ai poursuivi dans tous les actes de ma vie politique. Soutenons notre drapeau en face des menaces du drapeau blanc, étranger à notre France moderne et que le prétendant ne saurait abandonner que par un compromis et un sacrifice fait aux habiles de son parti. — Que vaudrait d'ailleurs cette concession de la dernière heure ? Le règne des Bourbons ne saurait être que le triomphe d'une politique réactionnaire, cléricalle et antipopulaire. Le drapeau de la Révolution abrite seul depuis près d'un siècle le génie, la gloire et les douleurs de la France; c'est lui qui doit nous guider vers un avenir vraiment démocratique.

» conclusion de la paix, elle pouvait s'accomplir et la France y eût alors applaudi. Une pareille occasion ne se présentera plus. Peut-être faut-il le regretter ? Si cette union s'était faite sans arrière-pensée entre les deux branches, leurs partisans, leurs doctrines, c'eût été sans doute la meilleure solution. Les orléanistes se trouvaient anéantis, les impérialistes désarmés, car le comte de Chambord, homme honnête, aimant la France, voulant le bien, représentant comme moi le principe d'autorité, n'eût pas trouvé parmi eux d'adversaires sérieux; quant à moi, j'aurais donné à mes amis le conseil de seconder son gouvernement. Le mal qui nous ronge depuis 1789, la multiplicité des partis, se fût trouvé de la sorte atténué autant qu'il peut l'être.

On voit que l'empereur Napoléon ne jugeait pas la restauration de la maison de France, de la même manière que M. le prince Napoléon la juge. Napoléon III estimait que cette restauration était la meilleure chance de salut que la France eût entre les mains. Il exprimait ce sentiment avec le sang-froid d'un souverain. M. le prince Napoléon estime, au contraire, que cette restauration ne saurait être que la perte du pays. Il manifeste cet avis avec une humeur chagrine.

Il y a donc un dissentiment complet dans la maison Bonaparte sur le caractère de la situation. Un dissentiment se produira aussi, cela est vraisemblable, parmi les impérialistes.

Le rétablissement de la monarchie étant l'unique préoccupation de la presse tout entière, nous recueillons dans les divers journaux les renseignements et les appréciations qui paraissent fondés.

Appelons d'abord l'attention sur une déclaration impartiale et modérée du Français, relativement à l'importante réunion de jeudi dernier :

Les membres de la majorité présents à Versailles, au nombre d'une cinquantaine environ, se sont réunis dans le 15^e bureau pour délibérer sur la situation politique. M. le duc d'Audiffret-Pasquier présidait. Les groupes divers de la droite et du centre droit étaient représentés. On y remarquait aussi des membres signataires de la déclaration lue par M. Target dans la séance du 24 mai et M. le général Le Flo.

On comprend que les députés aient résolu de garder le secret d'une délibération aussi intime. Les nouvelles données à ce propos par divers journaux sont inexactes et incomplètes.

Nous pouvons affirmer toutefois que le résultat des observations échangées a été de maintenir plus étroite que jamais l'union de la droite et du centre droit, union qui subsistera en présence des diverses éventualités qui peuvent se présenter.

Tous, en effet, se sont montrés d'accord non-seulement sur ce qu'il faut désirer et rechercher dans l'intérêt conservateur, mais aussi sur la nécessité de maintenir intacts les principes de liberté nationale qui doivent être le fondement premier de tout gouvernement. En présence de cette union affirmée, nous ne pouvons que renouveler avec plus d'insistance nos conseils de réserve et de patience.

Dans les graves questions qu'il s'agit de résoudre si l'Assemblée est souveraine, ses décisions doivent dépendre, cependant, de faits qui sont hors de sa puissance. Mais c'est déjà beaucoup de savoir que la majorité de cette assemblée est en accord parfait sur

» NAPOLÉON (JÉRÔME).
Le Prince Napoléon a prétendu ne parler qu'en son nom. Quelle dérision ! Comment peut-il s'isoler, lui, Prince du sang, de la famille impériale et de la dynastie ? En son nom ! Mais son nom est tout, son nom est celui de nos empereurs, son nom est notre drapeau, son nom n'est pas à lui, il est à nous tous, et M. Portalis s'adressant à lui, s'adresse au Prince, et pour qu'il imprime une direction nouvelle au parti, et parce qu'il est le seul représentant de l'idée napoléonienne capable à l'heure présente et décisive de faire acte d'homme d'Etat.

Donc et malgré ses précautions de langage, le Prince Napoléon s'est posé en chef de parti, en régent, lorsqu'il a répondu à la démarche de M. Portalis.

La République française repousse vivement l'alliance du prince Napoléon.

On lit dans le Figaro :

Dernières nouvelles de l'alliance du prince Napoléon et des radicaux.

L'ex-cousin est en instance pour changer son nom en celui de Jérôme-Egalité.

On lit dans le Journal de Paris l'article suivant, qui mérite d'être lu avec attention :

M. le prince Napoléon prétend que la restauration de la maison de France mettrait en péril la société elle-même. « Le règne des Bourbons, écrit-il au journal radical, ne saurait être que le triomphe d'une politique réactionnaire, cléricalle et antipopulaire. » M. le prince Napoléon ne démontre pas que la restauration de la monarchie serait réactionnaire, cléricalle, et qu'elle mériterait d'autres épithètes de cet ordre. Il se borne à dire qu'elle ne saurait être que cela. Ce ne saurait être n'est pas bien probant et n'empêchera pas la Monarchie d'être tout le contraire de la peinture que M. le prince Napoléon trace d'elle. M. le prince Napoléon n'est pas d'accord, d'ailleurs, sur ce que serait la Monarchie, avec le chef de sa dynastie qui a succombé au commencement de l'année à Chislehurst.

L'Union a rapporté, dans son numéro du 12 septembre courant, une conversation qu'un écrivain des plus distingués du parti bonapartiste, dit-elle, aurait recueillie, le 9 octobre 1872, de la bouche même de Napoléon III. L'Empereur se serait exprimé ainsi : « Une seule combinaison avait chance de réussir : la fusion; si on l'eût tentée résolument, à l'heure opportune, sous la pression des événements, c'est-à-dire à Bordeaux, avant la

les principes qui doivent présider à la solution de ces questions, et qu'elle assure toute garantie à ceux qui, comme nous, sont avant tout des conservateurs libéraux. C'est plus encore de savoir qu'en tous cas, et quelles que soient les possibilités de l'avenir, l'union des hommes d'ordre et de liberté sera inébranlablement maintenue. Or, c'est là ce qui paraît ressortir de la réunion.

On lit dans la Presse :

M. le duc d'Audiffret-Pasquier et M. le baron de Jouvenel, ont parlé l'un et l'autre avec une haute éloquence, dans le sens de la conciliation nécessaire de la monarchie avec les garanties parlementaires.

M. le baron de Jouvenel a impressionné l'auditoire en exposant les motifs qui rendaient absolument nécessaire le maintien du drapeau tricolore.

MM. de Kerdel et le duc de La Rochefoucauld-Bisaccia ont adhéré à ces idées.

M. de Sugny a déclaré qu'il était convaincu que les résolutions de M. le comte de Chambord seraient d'accord avec l'esprit libéral et national dont la réunion était animée.

Il a été décidé qu'à la prochaine réunion on s'occuperait de la formule d'une proposition qui serait soumise à la Chambre en vue du rétablissement de la monarchie avec les institutions parlementaires et le drapeau tricolore.

On lit dans la Liberté :

Ce que nous pouvons affirmer, c'est qu'on est unanimement tombé d'accord sur ce point, à savoir : Que la Monarchie devait être essentiellement représentative et libérale, AVEC LE DRAPEAU TRICOLEUR ; après quoi, tous les membres présents, se sont donné rendez-vous à quinzaine.

On lit dans l'Assemblée nationale :

L'accord parlementaire est complet. Les bureaux des diverses fractions de la majorité se réuniront à Paris, la semaine prochaine, pour arrêter les résolutions à proposer au retour de la Chambre.

Nous extrayons les passages suivants du discours que vient de prononcer M. le duc de Broglie au comice agricole de Bernay.

Après avoir rendu hommage aux travaux persévérants de la classe agricole de ce pays, l'auteur termine en ces termes :

Je n'ai pas hésité à dire, l'an dernier, que, pour la bonne défense de la société contre les passions qui la menacent dans l'Europe entière, je préférerais cette armée de soldats de l'ordre répandue ainsi sur tout le territoire, même à ces grands propriétaires, comme on en voit dans des pays voisins, qui, détenant le sol presque à eux seuls, demeurent isolés au milieu d'une multitude indifférente à la conservation de biens dont elle n'a pas sa part.

Ce que j'ai dit, je le répète encore ; mais laissez-moi y joindre un avis que permettront à une vieille amitié les représentants éclairés de cette classe agricole qui m'entendent. Tout cela n'est vrai qu'à une condition : c'est qu'ils sauront résister aux conseils perfides des factieux qui s'efforcent de les alarmer sur le maintien de ces droits désormais acquis et inébranlables ; c'est qu'ils ne croient pas comme on s'efforce dans l'ombre de le leur souffler à l'oreille, qu'il y ait quelqu'un en France assez insensé pour rêver de les priver du libre usage de ces droits qu'ils tiennent du labeur de leurs pères et de toute la suite de notre histoire.

Cela n'est pas, cela ne sera jamais : ces chimères ridicules et ces craintes sans fondement ne sont pas dignes d'arrêter un instant le bon sens pratique et sûr de nos cultivateurs normands. Ils savent, ils sentent que l'état social de la France moderne, œuvre des siècles, est aussi indestructible que les fondements du sol qui les porte, et qu'on ne peut pas plus s'y attaquer avec succès qu'on ne peut altérer la qualité de l'air que nous respirons. Aucun homme, aucun parti n'y pourrait songer.

C'est dans l'enceinte, si j'ose ainsi parler, dans les limites de cet état social dont personne ne peut sortir, que vont se débattre toutes les questions politiques que nous avons à résoudre. Nos populations le savent, et elles attendent avec confiance, sous l'égide du loyal soldat qui nous gouverne, les institutions que leur donnera la décision souveraine de l'Assemblée nationale.

Aujourd'hui journal de l'opposition, dans quelques mois l'un des organes les plus autorisés de l'administration de M. d'Israéli, le Standard mérite d'être lu avec soin en tout ce qu'il publie sur nos affaires intérieures.

Bien que conservateur, il n'a pas toujours

été fidèle à son principe par rapport à la France ; mais la lumière s'est faite, et voici plusieurs passages d'un article où il revient à la vérité avec toute l'éloquence du bon sens.

A. D.

Pourquoi la France, ou la partie la plus influente de la France, désire-t-elle présentement le comte de Chambord comme roi ? Est-il un conquérant appuyé sur une armée puissante, et l'invitation qui lui est adressée de Versailles procède-t-elle de la crainte ? Est-il un soldat de génie capable de ramener la victoire, d'enseigner encore une fois aux légions de la Gaule le secret d'envahir l'Europe, et de les instruire dans l'art désiré d'anéantir les Prussiens ? Est-il une politique habile au courant des desseins des cabinets européens, et maître des combinaisons diplomatiques pouvant faire avorter les stratagèmes et les projets d'un Bismarck, d'un Andrassy, d'un Visconti-Venosta ?

Il est notoire qu'il n'est rien de tout cela. Pourquoi donc alors le peuple français désire-t-il le placer à sa tête ?

Il est impossible d'échapper à la conclusion : bien qu'elle ait pu ne pas frapper les sots, ou que les astucieux aient pris soin de la dissimuler.

Les Français désirent le comte de Chambord, parce que le comte de Chambord possède et représente, entre toutes, la chose dont ils ont le plus grand besoin : un type, un symbole ; une promesse d'ordre, de dignité, de bonne foi, de droits raisonnables, d'obéissance, de discipline, de coordination, de subordination et de continuité.

Par suite d'une répugnance assez naturelle à confesser leurs absurdités, les Français peuvent être fiers autant qu'il leur plaira de mots sonores et de dates historiques longtemps vantées, mais ils le savent au fond, il n'en est pas moins indubitable, même les changements et la révolution de la fin du dernier siècle étant reconnus nécessaires, que ces changements et cette révolution ils les effectuèrent d'une manière légère, insensée, odieuse et que depuis, loin de se repentir, ils ont amoncelé erreurs sur erreurs, infortunes sur infortunes. La mort de Louis XVI et de Marie-Antoinette furent de lâches et atroces assassinats. L'expulsion de leurs souverains en 1830 et en 1848 fut parfaitement volontaire de leur part.

C'est un malheur sans pareil pour une nation d'avoir à élire un roi ; c'est un malheur qui ne peut être justifié que par la plus extrême, la plus irrémédiable provocation, d'avoir à déposer un roi. Voilà bientôt près d'un siècle que les Français traitent leurs souverains comme s'ils avaient affaire à des quilles en bois, et c'est pour cela qu'ils ont souffert, et c'est pour cela qu'ils souffrent. Pour comprendre comment il est possible de remonter à l'abîme, — les bases du gouvernement et de la société, avec les vertus qui s'y rattachent, restant intactes, — ils n'ont qu'à tourner leurs regards vers d'autres nations, vers l'Autriche et la Prusse. C'est la grande bonne fortune de la France, et non son mérite, de pouvoir faire appel à un homme d'honneur et de principes tel que le comte de Chambord, à un homme qui, à moins que de bonnes raisons ne prouvent le contraire, devrait assurément présider à ses destinées. Ce n'est pas une doctrine que nous prêchons au peuple français ; la peine serait inutile : il se pêche lui-même, par sa propre conduite. Le comte de Chambord est indispensable, grandement indispensable au peuple français, et tout ce que nous voulons simplement dire par amitié pour ce peuple, c'est qu'il lui soit possible de l'obtenir.

En somme, le prince parle aussi raisonnablement que peut le faire un homme résolu à ne rien sacrifier de la vérité. Il croit que son avènement au trône, s'il résulte d'un appel de l'Assemblée nationale, sera le salut de la France ; mais il croit qu'acheter le trône par d'indignes promesses, ce serait simplement ajouter un nouveau malheur aux désastres de son pays. Quoi qu'il en soit, il paraît probable que lors de la prochaine réunion de l'Assemblée le principe de la monarchie sera voté, et que Henri V sera ajouté à la liste des souverains européens, ou que le maréchal de Mac-Mahon deviendra une sorte de régent de quelque roi futur. Cette dernière alternative serait grosse de périls, et nous souhaitons cordialement qu'elle puisse être évitée aux Français.

Revue des Journaux

Figaro.

Pour que le vote de l'Assemblée sur la monarchie, ait toute sa valeur, il faut que l'Assemblée puisse délibérer en sécurité, et pour qu'elle délibère en sécurité, il y a des mesures conservatrices à prendre.

Les journaux dont c'est l'ignoble métier de pousser à l'émeute et qui s'imaginent toujours que le pays s'associe à leurs vociférations ré-

volutionnaires vont pousser les hauts cris ! Qu'on leur impose silence.

Qu'on surveille surtout de très près la demi-douzaine de cabotins politiques qui ont accepté de jouer dans nos révolutions les mêmes rôles et qui sont toujours prêts à marcher sur l'Hôtel de Ville. On les peut nommer :

C'est Crémieux qui, au 4 septembre s'improvisant ministre de la justice, prenait possession de son ministère, porté triomphalement sur le dos d'un turco ; si bien que, les voyant passer, on croyait voir ce phénomène : un singe à deux têtes.

C'est cet éternel Garnier-Pagès, constamment en habit noir, sous prétexte, comme il le disait lui-même un jour, qu'il faut toujours être en tenue pour proclamer un gouvernement — et que signale à la curiosité publique cet immense faux-col à l'occasion duquel le Figaro rappelait naguère ce mot d'un Gavroche lui versant une potée d'eau dans le cou : « Va donc, vieux bouquet ! »

C'est Emmanuel Arago, tonnant de sa voix de basse-taille ses homélies révolutionnaires ;

C'est Louis Blanc, ce nain qui me représente un de ces enfants passant, dans les revues et fêtes, affublés de grosses têtes en carton, avec des yeux fixes et démesurés, — ce révolutionnaire que, pour élever à la hauteur de ses complices, on est obligé de hucher sur une table.

Et les autres...

N'oublions pas que tous ces grotesques-là, dont la France sait si non leur valeur, du moins le prix qu'ils lui coûtent, — et qui sont toujours prêts, nous le répétons, à escroquer le pouvoir par quelque coup de main, — ont prétendu et soutiennent encore que l'Assemblée nationale n'est pas constituante. Avec ce mot-là, ils tenteront d'égarer la conscience de tous les malheureux qui ont la naïveté de croire en eux.

Mais, sinistres farceurs que vous êtes ! M. Thiers a été renversé, le 24 mai, précisément parce qu'il voulait entraîner l'Assemblée à voter la République — avec votre concours. Eh quoi ! s'il y était parvenu, si la République avait été proclamée à Versailles, viendriez-vous nous dire aujourd'hui que l'Assemblée n'est pas constituante ? Non, n'est-ce pas ? Vous auriez empêché la République et vous nous interdirez sommairement de la discuter.

La première mesure conservatrice indispensable à prendre pour que l'Assemblée délibère en sécurité, est de tenir libres les abords du palais de Versailles et d'éviter les émeutes ou manifestations de la part de ces bandes d'oisifs dangereux et de gamins aux trois quarts décollés qui suivent invariablement les cortèges : une musique jouant l'air de la Femme à barbe, un masque, le bœuf gras. On évitera ainsi aux journaux de la racaille le facile ridicule s'écrier le lendemain : « Quel beau spectacle le peuple de Paris a donné hier à l'Europe ! Que le peuple de Paris est grand dans ses imposantes et calmes manifestations ! »

Eviter que les émeutes se produisent est une question d'humanité. Or, on peut toujours prévenir l'effusion du sang en opposant aux premiers symptômes de troubles une force imposante. Quant on paraît vouloir transiger avec les perturbateurs, on les autorise à prendre espoir et ils engagent la lutte. Quand on leur montre un nombre suffisant de baïonnettes, ils courbent la tête et se dispersent. La répression immédiate et vigoureuse est donc un acte d'humanité.

Il s'en suit que le meilleur et le plus court moyen d'assurer la sincérité et la liberté du vote prochain de l'Assemblée dans la question qui va lui être soumise, serait de mettre tout d'abord la France entière en état de siège.

On a l'habitude d'en appeler après l'émeute seulement à cette mesure extrême qui ne gêne en rien les honnêtes gens. Pourquoi n'y pas recourir tout de suite et avant que le mal se soit produit ?

Avec l'état de siège, les émeutiers sont jugés par des cours martiales et exécutés immédiatement. Cela donne à réfléchir à un tas de malheureux qui, d'ordinaire, se jettent sans réflexion dans la bagarre sanglante pour le compte de chefs invisibles qui n'apparaissent que le jour de l'apothéose des places ! Avec l'état de siège, pas de naïfs combattants des rues à l'avance sacrifiés ; or, sans ceux-ci, pas de chefs dissimulés dans l'ombre, et si, par hasard, ils se produisent au grand jour, mettez la main dessus ; de la sorte, vous éviterez à des milliers de moutons de Panurge de se faire tuer ou de s'en aller à Nouméa, sans qu'ils aient su pourquoi ils se faisaient tuer ni pourquoi ils partaient en exil.

Dans un an, — dans ce même journal, viendrai vous mettre sous les yeux le bilan de la prospérité publique, que nous soyons République ou en Monarchie.

Si la France est en République, je doute fort que ce bilan soit brillant ; — si, au contraire, nous vivons sous le régime monarchique ou sous l'Empire, ceux qui me lisent sont convaincus à l'avance que toutes les valeurs mobilières et immobilières auront doublé de prix.

J'ai dit que, à ce point de vue, l'Empire aurait la même fécondité à offrir à la France. Je ne suis ni injuste, ni aveugle, et je ne saurais nier que pendant les vingt années du règne de Napoléon III, la fortune publique de la France a été aux nues. A mes yeux, l'Empire est une forme monarchique, — tout n'étant pas celle que je préfère, — mais je suis convaincu aussi que l'immense majorité des impérialistes, — qui sont jeunes et intelligents, — part faite aux attachements particuliers des uns et aux devoirs spéciaux des autres, — se rallieront à la monarchie. Ce n'est pas moi qui les blâmerai de rester fidèles à leurs principes, tant qu'ils conserveront une espérance ; mais il y a des veuves qui se remarient.

DE VILLEMESANT.

Soleil.

Le Robinson de Caprera vient de perdre une belle occasion de garder le silence : il est vrai qu'il est coutumier du fait. Il faut avouer cependant qu'il a rarement plus mal choisi son heure. Après avoir payé cinq milliards de rançon et perdu deux provinces, la France, délivrée de tout soldat allemand et fière de la sympathie que lui témoignait l'Europe entière, était loin de songer à Garibaldi, même pour souvenir ; mais elle comptait sans son labeur, et, quoique loin d'être agonisante, il lui a fait le suprême coup de pied du solitaire. Voici la pièce :

Caprera, 2 septembre.

Mon cher Aroldi,

Notre duel avec la France est sur un volcan et je crains d'aventurer mon pied.

Les prêtres... dites-vous. — Oui, l'extermination des prêtres doit précéder le conflit, ou nous serions perdus.

Mario me fait trop d'honneur en m'assignant le poste suprême de bataille ; mais assurément si je pouvais inspirer à la jeunesse italienne la confiance qui me domine, la victoire serait certaine.

Qu'il vous suffise que j'ai toujours cru l'armée italienne capable d'un Wissembourg et d'un Wertz, aussi bien que l'armée prussienne, que j'estime la première du monde.

On m'accusera de présomption, mais je suis convaincu que la défaite de Mac-Mahon à la drue de l'armée française a décidé de la campagne de 1870-1871.

Toujours votre

G. Garibaldi.

Pour se rassurer complètement au sujet de l'avenir que nous réserve ce vieux matamore, il faut relire cette lettre deux fois au moins et avec la plus grande attention, et alors on remarquera, avec un grand soulagement, que la France n'est pas la première victime destinée à son appétit formidable. Il en fait candidement l'aveu au cher Aroldi. Avant de partir en guerre contre la France, — qui n'était pas à Custozza pour décider la victoire, — il y a une exécution préparatoire et nécessaire : c'est l'extermination générale des prêtres. C'est peut-être en vieillissant les organes faiblissent, et un homme soigneux de sa personne, il procède par petites doses pour ne point s'exposer à une indigestion presque toujours funeste à son âge.

C'est donc un répit qu'il nous concède ; mais nous n'avons pas à nous endormir ; au contraire, il nous faudra suivre avec la plus grande attention les événements, et à mesure que le carnage des prêtres prendra des proportions inquiétantes, nous répéter que le tour de la France arrive, et que l'armée italienne est parfaitement capable d'un Wissembourg et d'un Wertz, ce qui revient à dire que, dans la proportion de quatre contre un, elle peut songer à la victoire.

Ces balourdises de vieillards tombés en enfance peuvent suffire au cher Aroldi ; mais si elles ne font pas hausser les épaules à la partie raisonnable de l'Italie, la comédie n'en sera que plus curieuse. Que Garibaldi oublie la campagne de 59, qu'il oublie celle de 66, il n'y a là rien d'étonnant, car il est clair que le pauvre homme n'y est plus ; mais il est des victoires et des défaites que l'on n'oublie pas, et l'Italie doit se souvenir. Un pays qui se respecte ne peut se faire le complice de ce vieux

Dernières nouvelles

Versailles, 28 septembre 1873.

On attache une grande importance à la réunion des bureaux des trois fractions de la droite qui doit avoir lieu à Versailles, le samedi 4 octobre.

Les bureaux dont il s'agit ici, sont ceux de la réunion des Réservoirs (droite et extrême-droite réunis), du centre droit et de la réunion Pradier, ces bureaux sont composés de personnages influents et jouissant de la confiance des trois groupes en question ; ils ont été élus peu après le 24 mai.

Les résolutions que prendront les trois bureaux délibérant de concert seront soumises à une nouvelle réunion de députés conservateurs qui se tiendra, le 9 octobre, après la prochaine séance de la commission de permanence. On parle d'une adresse qui serait envoyée au comte de Chambord. Les ardents croient que, si cette démarche obtient le succès espéré, la monarchie pourrait être proclamée dès la rentrée de l'Assemblée, c'est-à-dire dans la première quinzaine de novembre, c'est peut-être aller trop vite en besogne, car s'il est certain que les affaires de la fusion sont en progrès, il est certain aussi que toutes les difficultés ne sont pas encore écartées et qu'il convient d'attendre avant tout le programme politique du comte de Chambord et l'impression qu'il produira dans le pays.

Versailles, 29 septembre 1873.

On attache une très grande importance à la réunion des bureaux de la droite qui doit avoir lieu ici samedi. D'autre part, les pourparlers sont plus actifs que jamais entre les notabilités républicaines pour grouper toutes les fractions de la gauche sous la direction de M. Thiers et de M. Grévy. M. Thiers est attendu prochainement et l'on assure qu'il ne quittera plus Paris de cette année. Tout fait présumer que la grande bataille parlementaire d'où dépendent les destinées du pays sera livrée dans la première quinzaine de novembre.

La plupart des députés bonapartistes blâment l'adhésion publique donnée par le prince Napoléon à la proposition de l'Avenir national. On n'est pas moins unanime, parmi les républicains, à répudier la conduite de ce dernier. La note qui a paru hier dans l'Ordre est attribuée à M. Rouher.

Le duc d'Aumale est attendu à Versailles dans l'après-midi. Il visitera les travaux d'aménagement de Trianon.

Le service du premier conseil de guerre, au grand Trianon est fait par la gendarmerie mobile. La garde du maréchal Bazaine à Trianon-sous-Bois continue d'être confiée à un piquet de 50 hommes de ligne qui ont un poste particulier à Trianon-sous-Bois même.

La fête d'inauguration de la statue du général Daumesnil à Périgueux s'est passée avec le plus grand calme. Quatre discours ont été prononcés : par le général Carré de Bellemare, par l'adjoint faisant fonctions de maire de Périgueux, par M. Mic, conseiller général et par le maire de Vincennes. Un banquet a eu lieu, mais avec un caractère absolument privé. Aucun incident n'est signalé.

Dépêches Télégraphiques

Le Journal officiel du 30 septembre contient dans sa partie officielle un Rapport du ministre de la guerre au président de la République et un décret créant dix-huit corps d'armée ; constituant les troupes spéciales d'Algérie en un corps d'armée distinct ; nommant les généraux commandant les corps d'armée ; prononçant la dissolution de l'armée de Versailles ; ordonnant la répartition des troupes qui la composent dans quelques-uns des corps d'armée à constituer ; conférant au général de Ladmirault le titre de gouverneur de Paris et de commandant de la première division militaire ; continuant provisoirement au général Bourbaki le commandement des 8^e et 12^e divisions militaires, et lui conférant le titre de gouverneur militaire de Lyon ; créant un 8^e régiment dans chacun des 13 corps d'armée ; créant 14 régiments nouveaux de cavalerie ; créant 8 régiments nouveaux d'artillerie.

Bourse de Paris.

Paris, 30 Septembre 1873, soir.

Table with 2 columns: Rente 1/2 p. % and values (56,95, 81,50, 92,10, 91,65).

sont les agents de l'autorité centrale et qu'ils doivent à ce caractère leurs principales attributions.

Les sous-préfets n'hésiteront donc pas à leur adresser, autant qu'il sera nécessaire, des conseils et des instructions pour les diriger dans la gestion des intérêts qui leur sont confiés. Vous devez, dans ce but, demander aux sous-préfets de se rendre successivement dans toutes les communes. La loi militaire ne les appelle, comme vous, Monsieur le Préfet, qu'aux chefs-lieux de canton ; il faut, en outre ; qu'ils visitent chaque année la moitié des communes de l'arrondissement, afin qu'elles soient toutes parcourues dans une période de deux ans. Leur attention se portera sur les divers établissements : mairie, école, cure, hospice, asile, et sur les chemins vicinaux.

Ils connaîtront ainsi les besoins, se rendront compte des abus, étudieront sur les lieux les améliorations que comportent les différents services publics, entendront les vœux ou les réclamations de leurs administrés. Leurs observations seront consignées dans des rapports qui vous seront adressés, et dont vous me transmettez le résumé. Ce que chaque sous-préfet fera pour son arrondissement, vous voudrez bien le faire vous-mêmes pour l'arrondissement chef-lieu, ou en charger votre secrétaire général.

Ainsi, Monsieur le Préfet, vous parviendrez à maintenir ou développer les habitudes d'ordre, d'exactitude, de dévouement, qui font l'honneur de l'administration française, à resserrer les liens qui doivent unir les municipalités au pouvoir central, à favoriser la prospérité locale, et à exercer la tutelle bienveillante et éclairée dont la loi vous investit.

Rien n'est plus propre à seconder les efforts d'une nation dont la vitalité admirable s'explique par l'amour du travail, de l'économie, de l'activité sous toutes ses formes, et dont le génie même réclame une administration diligente, régulière, savante dans la pratique des lois, pénétrée surtout de ce principe que bien administrer n'est pas seulement la meilleure des politiques, mais la véritable force des gouvernements honnêtes.

Agréez, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre de l'intérieur, BRULE.

Nous apprenons qu'en face de l'intention bien claire de la municipalité de Périgueux de transformer l'inauguration de la statue du général Daumesnil en une manifestation politique, le préfet et le général commandant à Périgueux ont cru devoir refuser l'invitation qui leur avait été adressée. (Gazette du Languedoc).

Le Bal de l'Industrie, qui s'annonce comme devant être très brillant, aura lieu le dimanche 5 octobre dans la salle du Théâtre.

Un incendie s'est déclaré dimanche dernier, vers 10 heures du soir, chez le sieur B..., boucher, rue de la Préfecture, à Cahors.

Au bruit du tocsin les secours sont aussitôt arrivés et les flammes ont pu être étouffées dans l'entresol de la maison.

MM. le Préfet, le Général, le Secrétaire général, etc., étaient sur le lieu du sinistre, faisant leur devoir comme la population accourue. La compagnie des sapeurs a manœuvré comme toujours, avec intelligence, et plusieurs de ses hommes se sont particulièrement distingués. On nous signale aussi le dévouement digne d'éloges de M. M..., employé de l'enregistrement qui a participé au sauvetage d'un enfant enfermé dans une des pièces incendiées, et qui a été blessé à une main.

On ne s'explique pas les causes de l'incendie. Les pertes s'élevaient à 6,000 fr. L'immeuble était assuré.

M. le ministre de la guerre vient d'adresser à l'autorité militaire le télégramme suivant :

« Maintenez dans leurs foyers, jusqu'au 1^{er} janvier prochain, les militaires de toutes armes en congé en vertu de ma circulaire du 20 mars dernier, qui auraient dû rentrer à leurs corps le 30 septembre courant. »

M. Guiraudet, docteur ès-sciences, doyen de la faculté des sciences de Lille, est nommé recteur (3^e classe) de l'académie de Toulouse, en remplacement de M. Gatien-Arnoult, admis à faire valoir ses droits à la retraite, par application du décret du 17 septembre 1873, et nommé recteur honoraire.

Par arrêté de M. le ministre des finances, M. Delgal, ex-colonel de la mobile du Lot, percepteur à Thenon (Dordogne), a été nommé percepteur à Lhoumeau-Pontouvre (Charente), 3^e classe.

Pour la chronique locale, A. Layton.

de la police correctionnelle et devant des juges !

Le Journal du Lot n'aime pas les procès ; ses habitudes ne l'ont point accoutumé à ces épreuves qui séduisent les feuilles bruyantes de la démagogie.

Si nous avions eu ce goût, nous aurions trouvé plus d'une fois dans le Réformateur, — dont la collection ne nous sembla jamais plus précieuse, — l'occasion de nous y livrer avec succès.....

Nous ne reviendrons pas sur la lettre de plusieurs honorables habitants de Concorès que le public connaît suffisamment et qui a si fort irrité notre collègue. Qu'il lui suffise de savoir que nous sommes, par les pièces qui sont entre nos mains, à l'abri de toutes les menaces, dont nous attendons les suites avec une complète sérénité.

Il ne resté plus au Réformateur qu'à se demander si ses susceptibilités sont bien justifiées par ses habitudes de provocation, la liberté de discussion, la tolérance si nécessaire dans la presse périodique et l'odieuse de poursuites judiciaires à propos de différends que la plume courtoise et digne devrait toujours vider.

La Rédaction.

Le Ministre de l'intérieur vient d'adresser aux Préfets la circulaire suivante :

« Versailles, le 27 septembre 1873.

« Monsieur le Préfet,

« Dans ma première circulaire je vous faisais connaître ce que le gouvernement attendait de vous ; en vous indiquant quelle devait être votre attitude, je vous recommandais de vous placer à la tête des conservateurs et de veiller en toute circonstance à la stricte exécution des lois. Vous avez suivi ces instructions, et vous avez vu les liens de la hiérarchie se resserrer, le pouvoir se raffermir entre vos mains et le calme s'étendre sur tout le pays.

« Mais il ne suffit pas de relever le principe de l'autorité ; il faut faire sentir les bienfaits de cette autorité elle-même, en imprimant à l'administration une activité que des révolutions répétées n'ont fait qu'affaiblir.

« Il serait imprudent, sans doute, de supprimer certaines formalités qui sont de sérieuses garanties données aux intérêts particuliers aussi bien qu'aux intérêts publics : de récents exemples montrent à quels dangers l'absence de ces freins salutaires expose l'avenir des communes et les finances de l'Etat. Au contraire, l'expédition plus rapide des affaires est un besoin de tous les temps ; hâter la procédure n'est pas la compromettre, et c'est vers ce but que doivent tendre tous vos efforts.

« Depuis deux ans, le travail des préfectures s'est accru ; nous avons dû reconstituer les comptabilités communales, liquider les dépenses de la guerre, répartir les indemnités, appliquer la loi nouvelle du recrutement ; vous avez vu encore, Monsieur le Préfet, la loi du 10 août 1871 doubler les sessions des conseils généraux et instituer les réunions mensuelles des commissions départementales, et cependant l'insuffisance des fonds d'abonnement n'a pas permis d'augmenter le nombre et le traitement de vos employés.

« Tout en faisant la part de ces difficultés exceptionnelles, on ne peut nier que certaines habitudes de lenteur n'aient été constatées dans plusieurs départements ; il vous appartient, Monsieur le Préfet, de réagir contre cette tendance et de ranimer le sentiment de responsabilité et du devoir chez tous ceux qui ont l'honneur de participer, à un titre quelconque, à la gestion des affaires publiques.

Parmi les questions de toute nature qui nous sont soumises, les unes demandent une décision immédiate ; ce sont de simples réponses, des dépêches télégraphiques, des mesures d'ordre et de transmission ; elles devront être traitées d'urgence, et leur solution ne saurait être différée plus de deux jours : l'administration centrale, autant qu'il a dépendu de moi, vous a donné cet exemple.

« D'autres questions, au contraire, exigent une étude approfondie et des recherches spéciales ; un délai d'une semaine sera presque toujours suffisant et ne devra être dépassé qu'en cas de nécessité absolue.

« Enfin, les affaires dont la décision ne vous appartient pas, et ressort, soit d'une juridiction contentieuse, soit de l'administration supérieure, n'en seront pas moins l'objet de votre diligence. Le renvoi rapide des dossiers, des lettres de rappel que vous ne craignez pas de renouveler, abrègeront des retards dont vous paraîtrez responsable.

« Vous recommanderez à MM. les sous-préfets la même ponctualité.

« Ils stimuleront à leur tour les municipalités qui participent à l'instruction de la plupart des affaires, afin que le temps gagné dans la préfecture et la sous-préfecture ne soit pas perdu à la mairie. Les maires quel que soit actuellement le mode de leur nomination, ne peuvent pas oublier qu'ils

radoteur, qui provoque et insulte par habitude. En tout cas, cette lettre au cher Aroldi vaut son pesant d'or. Elle montre en quelle estime le héros tient la France républicaine. Reste à savoir si, comme de coutume, les journaux rouges vont l'entourer de fleurs.

INFORMATIONS

Opinion de la Prusse sur le gouvernement de la France.

Quel est le gouvernement qui nous convient d'après M. de Bismark ?

La République « avec un changement régulier tous les cinq ans, ce régime étant celui qui convient le mieux au tempérament de la France. » — (Deutsche nachrichten.)

Comment ne suivrions-nous pas le conseil d'un ami si dévoué et si désintéressé, et quel patriote oserait songer encore à la monarchie lorsque M. de Bismark déclare que c'est la République qui nous convient ?.....

Le journal satirique anglais le Punch, contient une gravure dont voici la description :

AU REVOIR ! (en français).

D'un côté l'Allemagne cuirassée, casque en tête, drapeau à aigle sur l'épaule, grande épée à deux mains pendant sur sa jupe longue et portant de la main gauche — bras pendant — un sac de voyage sur lequel se lit :

200,000,000 livres (Cinq milliards.)

Quant à la France, elle est coiffée d'un petit bonnet affectant la forme phrygienne est encadré d'une couronne à quatre fleurs de lys. — La France n'a point d'armes, elle a les bras croisés durant ce court dialogue :

L'Allemagne. — Adieu, madame, et si..... La France. — Ah ! nous nous reverrons !

S'il faut en croire le correspondant italien de l'Agence Havas, le roi Victor-Emmanuel n'aurait été rien moins que satisfait de son séjour à la cour de François-Joseph. La population et l'armée se sont montrées assez sympathiques ; mais il y avait de la contrainte dans l'attitude de l'aristocratie et des ministres. L'impératrice est tombée malade, tout comme le nonce du pape, la veille de l'arrivée du roi. « Cette visite que le roi d'Italie allait faire à Berlin, et qui avait tout l'air d'être le but principal du voyage, ajoute la correspondance que nous citons, avait évidemment refroidi quelque peu le monde officiel austro-hongrois. En invitant Victor-Emmanuel à venir à l'Exposition, François-Joseph ne s'attendait certes pas à ce dénouement, et il aura bien remarqué que le roi n'avait accepté l'invitation de Vienne d'une façon positive, qu'après avoir reçu celle de Berlin ; car la première réponse de Victor-Emmanuel était très évasive. »

L'Univers public sur les derniers moments de M. Nélaton des renseignements touchant. La mort du savant médecin a été pleine de calme de noble résignation, et, après avoir reçu des derniers sacrements, il s'est écrié en s'adressant aux personnes qui l'entouraient : « Mes enfants, la voie droite !... l'observation des commandements de Dieu, voilà ce qui seul peut assurer la paix de la conscience et du cœur. »

Cette fin si chrétienne montre une fois de plus que la vraie science et la religion ne s'excluent pas, comme voudraient le faire croire certains docteurs, moins savant que M. Nélaton, il est vrai, mais qui professent le plus sur athéisme.

Chronique locale

et méridionale.

Le Réformateur, que nous avons été obligé de rappeler à la vérité sur la matérialité de certains faits désormais éclaircis, déserte aujourd'hui le terrain de la discussion. — Ce n'est plus dans ses colonnes et devant le public que nous sommes menacés d'être pris à partie, mais dans la salle

Annonces

SANTÉ A TOUS

rendue sans médecine par la délicate farine de Santé Revalésière Du Barry, de Londres.

Vendu maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson. — Aucune maladie ne résiste à la douce Revalésière Du Barry, qui combat avec succès, sans médecine, ni purges, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 175,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, M^{me} la marquise de Bréhan, etc., etc.

Le grand explorateur scientifique, docteur Livingstone, en faisant son rapport à la Société géographique de Londres sur son voyage en Afrique, dit :

« Les habitants de la province d'Angola paraissent jouir d'une félicité élyséenne; ils n'ont besoin ni de médecin, ni de drogues, leur nourriture principale étant la Revalésière que Du Barry a introduite en Europe; ils sont parfaitement exempts de maladies; la phthisie, scrofules, cancers, fièvres, constipations, diarrhée, etc., leur sont complètement inconnus, ainsi que la petite vérole, rougeole, etc. »

Cure n° 62,845.

Ecrainville (Seine-Infér.), 27 nov. Je souffrais depuis trente-six ans d'un asthme qui me forçait à me relever quatre ou cinq fois chaque nuit par l'oppression qui allait me faire perdre respiration. Il y a huit jours que je prends la Revalésière Du Barry, et je m'en trouve très bien. Je dors maintenant très bien et respire facilement.

BOILET, curé. Six fois plus nourrissante que la viande, sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes 1/4 k., 2 fr. 25; 1/2 k., 4 fr.;

1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalésière qu'on peut manger en tout temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La Revalésière Chocolatée rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire, sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 576 tasses, 60 fr.; ou environ 40 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Cahors, chez Vinet, pharmacien.

Du Barry et C^o, 26, place Vendôme, Paris.

Crédit foncier de France.

Tirages du 22 septembre.

83^e Tirage. Des obligations foncières 3 et 4 % (1853). Le numéro 52,770 gagne 100,000 fr. — le numéro 40,218 gagne 50,000 fr. — le numéro 195,912 gagne 20,000 fr. — 1,300 autres numéros ont été en outre appelés au remboursement.

40^e Tirage. Des obligations foncières 4 % (1863). Numéro gagnant dans les 40 séries : 769 — série 17 — 100,000 fr. — série 7 — 30,000 fr.; — séries 8, 27, 23, 12, 20, 34, 39, 2 — chacune 5,000 fr., et les 30 autres séries chacune 1,000 fr. — 24 autres numéros ont été en outre appelés au remboursement dans chacune des 40 séries.

26^e Tirage. Des obligations communales 3 %; le numéro 144,745 gagne 100,000 fr. — les numéros 46,216 — 92,060 — 626 — 59,889, — chacune 10,000 fr. — Les numéros 77,767 — 70,187 — 5,741 — 13,009 — 34,582 — 84,755 — 129,129 — 105,391 — 31,292 — 137,717, chacune 1,000 fr. — 626 autres numéros ont été en outre appelés au remboursement.

33^e Tirage. Des obligations foncières de

500 fr. 5 % — 1,371 numéros ont été appelés au remboursement.

23^e Tirage. Des obligations communales de 500 fr. 5 % — 917 numéros ont été appelés au remboursement.

1^{er} Tirage. Des obligations communales de 300 fr. 5 % — 924 numéros ont été appelés au remboursement.

CRÉDIT FONCIER ET CAL SUISSE ÉMISSION

45,000 BONS PRIVILÉGIÉS DE 100 fr.

Rapportant 6 fr. par an Remboursables au pair en 15 années, à raison de 3,000 Bons par an.

Prix d'émission : 75 fr. Payables Fr. 25 en souscrivant, — Fr. 25 le 5 novembre, — Fr. 25 le 5 janvier 1874.

TOTAL : Fr. 75 Il sera bonifié 2 francs par Bon aux souscripteurs qui libéreront immédiatement leurs titres, ce qui réduit :

à 73 fr. le prix net de chaque Bon donnant droit :

1^o A un intérêt fixe de Fr. 6 »
2^o A un amortissement qui représente un bénéfice annuel de » 3 50

Total Fr. 9 50 Équivalent à un revenu de plus de 13 pour cent l'an

Chaque souscripteur d'une série complète de

15 Bons (soit 1 Bon remboursable au pair chaque année) recevra en outre gratuitement une action nouvelle du Crédit foncier et Commercial suisse, libérée de 150 francs.

Les Bons formant l'objet de la présente émission sont garantis par la totalité de l'actif social et spécialement par un dépôt de 9,000 actions entièrement libérées de la SOCIÉTÉ ANONYME DES DOMAINES DE MONTICCHIO, lequel dépôt doit rester dans les caisses de la BANQUE DE FRANCE et ne sera restitué qu'au fur et à mesure du remboursement des Bons.

Dans le cas où les souscriptions dépasseraient le nombre des Bons à émettre, la préférence appartiendra le droit aux obligataires et aux actionnaires.

La souscription sera ouverte du 27 septembre au 4 octobre inclusivement.

AU SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ DU CRÉDIT FONCIER ET COMMERCIAL SUISSE :

A GENÈVE, rue du Rhône, n° 23.
A PARIS, place Vendôme, n° 10.
Dans les DÉPARTEMENTS, chez les principaux Banquiers et Agents de change.

CRÉDIT FONCIER SUISSE

L'administration a l'honneur de prévenir Messieurs les actionnaires et obligataires qu'elle enverra gratuitement aux personnes qui en feront la demande les rapports et documents concernant la Société. — Ecrire ou s'adresser : 10, place Vendôme, à Paris.

Pour les extraits et articles non signés, Le propriétaire-gérant, A. Layton.

AVIS IMPORTANT

JULHIA

Fondeur, à Cahors (Lot)

Fabricant de grenaille fonte de chasse,

Prévient sa clientèle, que certains négociants, vendent cet article, comme provenant de la Fonderie Julhia. Pour éviter toute contrefaçon, tous les sacs sortis de sa fabrique porteront son estampille :

JULHIA, fondeur

CAHORS

SURDITÉ BRUIT, MAUX D'OREILLE

Guide pour leur traitement : 2 fr. — 7,900 Malades depuis 16 ans. — Traitement facile par correspondance. D^r GUÉRIN, R. de Valois, 17. — 1 h. à 2 h. — Paris.

EDOUARD PRIVAT, libraire-éditeur, rue des Tourneurs, 45, à Toulouse.

HISTOIRE GÉNÉRALE DE LANGUEDOC

AVEC DES NOTES & LES PIÈCES JUSTIFICATIVES PAR DOM CL. DEVIC ET DOM J. VAISSETE

RELIGIEUX BÉNÉDICTINS DE LA CONGRÉGATION DE SAINT-MAUR

Édition accompagnée de Dissertations & Notes nouvelles, contenant le Recueil des Inscriptions de la Province, antiques & du moyen âge, des Planches, des Cartes & des Vues de monuments.

Publiée sous la direction de M. ÉDOUARD DULAURIER, membre de l'Institut; annotée par M. ÉMILE MABILLE, attaché au département des manuscrits à la Bibliothèque nationale; M. EDWARD BARRY, professeur d'histoire à la Faculté des Lettres de Toulouse; continuée jusqu'en 1790 par M. ERNEST ROSCHACH, correspondant du ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques. & autres savants, membres de l'Institut ou professeurs.

L'HISTOIRE GÉNÉRALE DE LANGUEDOC, avec la continuation & les additions, formera 14 forts volumes in-4°, au prix de 20 francs le volume, en demi-reliure anglaise, solide & élégante, imprimés avec des caractères elzéviriens fondus spécialement pour cette édition. — Après la publication complète de l'ouvrage, le prix en sera porté, pour les non-souscripteurs, à 350 francs. — Il a été tiré cent exemplaires numérotés, dont cinquante sur papier vélin & cinquante sur papier à la cuve, au prix de 40 francs le volume. — Des Cartes géographiques, des Planches de sceaux & de monnaies, & des Vues de monuments seront réunies dans un Album particulier.

ONT PARU : La 1^{re} partie du TOME I^{er}, comprenant l'Introduction & le commencement du texte des Bénédictins; — le TOME III, complet; — la 1^{re} partie du TOME IV, Notes & Additions.

Les compléments des TOME I & IV paraîtront prochainement. — L'impression se continue d'une manière aussi active que le comporte la bonne exécution d'un travail aussi important.

Au 25 janvier 1873, plus de cinq cents souscripteurs ont honoré déjà de leur signature cette grande publication.

On souscrit : à Toulouse, chez ÉDOUARD PRIVAT, éditeur, 45, rue des Tourneurs, & chez les principaux libraires de France & de l'étranger.

Le Prospectus, qui donne une idée du format, du papier & des caractères adoptés pour cette nouvelle édition, sera envoyé franco à toute personne qui en fera la demande à M. PRIVAT, éditeur, 45, rue des Tourneurs, à Toulouse.

Et dans les bureaux du Journal du Lot.

TABLEAU DES DISTANCES

Nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811. PRIX : 1 FRANC.

Chez M. Layton, rue du Lycée, à Cahors.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



MARIE BLANC FLEURISTE A CAHORS

Magasin maison IZARN, juge, boulevard Sud en face le café Ferran.

Bouquets d'Eglises et de St-Sacrement. Couronnes pour Vierges. — Globes garnis et Globes avec socle. — Cylindres ronds et Cylindres ovales. — Couronnes, Brasaards et Garnitures de Cierges pour première communion. — Couronnes nuptiales et Couronnes mortuaires. — Médailles assorties et Couronnes en métal. — Feuillages assortis. — Papiers de toute couleur. Vierges, N.-D. de Lourdes et St-Joseph de toute grandeur.

Grand assortiment de vases en porcelaine et vases garnis.

Garnitures de fleurs pour modistes.

Grand dépôt de Couronnes immortelles.

Couronnement mortuaire à louer.

IDÉES NOUVELLES ET COMPLÈTEMENT INÉDITES SUR LA CRÉATION, LA VIE ET LA MORT DES CORPS CÉLESTES ET SUR CERTAINS PHÉNOMÈNES PHYSIQUES PAR S.-J. Sawicki (de Bialystok), DOCTEUR EN SCIENCES. Prix : 2 francs. EN VENTE : Chez Crayssac, libraire à Cahors, rue de la Mairie.

GRAND ÉTABLISSEMENT DE PHOTOGRAPHIE A CAHORS 10, RUE DE LA MAIRIE, 10. MÉDAILLE D'ARGENT MAISON DE LA PHARMACIE VINET MÉDAILLE D'OR G. KOLB CI-devant à Strasbourg, rue des Hallebardes. PHOTOGRAPHIE EN TOUS GENRES et de toutes GRANDEURS SPÉCIALITÉ POUR CARTESS ET MONTAGES. ON POSE PAR TOUS LES TEMPS. Les Ateliers sont ouverts de 8 h. du matin à 8 h. du soir.

AVIS Une quantité considérable d'effets ayant été soustraits à la mort de M^{me} Verdé, veuve de feu M. Verdé, docteur-médecin, décédée le 22 août 1873. Les personnes qui doivent à cette succession sont averties de ne pas acquiescer ces effets si on les leur présentait, et d'en faire la déclaration à M^e Labie, notaire à Cahors.

VICHY Admis en Paris, 22, boulev. Montmartre. PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les Sels extraits des sources. Elles sont d'un goût agréable et d'un effet certain contre les aigreurs et digestions difficiles. SELS DE VICHY POUR BAINS. — Un Rouleau pour un Bain, pour les personnes ne pouvant se rendre à Vichy. SUORE D'ORGE DE VICHY. Excellent bonbon très-digestif. Pour éviter les contrefaçons exiger sur tous les produits la marque du CONTROLE DE L'ÉTAT. A Cahors, chez M. Dupac, pharmacien.

ECOLE DE NOTARIAT Enregistrement et Hypothèques Institués pour suppléer à l'insuffisance du stage. A Toulouse, rue Bellegarde, 17. Directeur : M. Cléri-Mallé. ONZIÈME ANNÉE. Résultats de 1872-1873 : 8 examens savoir : 5 à la faculté de droit, 4 reçus; (de ce dernier nombre est un premier examen de doctorat passé avec grand succès), et trois devant des chambres de notaire, tous reçus. PRIX : Année scolaire, payable moitié en entrant, et l'autre moitié le 1^{er} mars suivant. 420 fr. Forfait, capacité en 8 mois, dont moitié en entrant et l'autre moitié 4 mois après. 1,500 fr. Leçons particulières : 150 fr. par mois et d'avance. La rentrée aura lieu le 15 octobre prochain (prévenir.)

AVIS EXCELLENTE QUALITÉ DE PAIN. GRAINES DE TOUTE SORTIE. chez CONTOU, boulanger, rue St-James, à Cahors.